

**FONDS AFRICAIN DE GARANTIE
ET DE COOPERATION ECONOMIQUE**

**3^{ème} SESSION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS
TENUE A COTONOU LE 06 JUILLET 2011**

**DECISION N°05/03/CG/FAGACE/11/COTONOU
RELATIVE AU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Conseil des Gouverneurs du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE), réuni à Cotonou le 06 juillet 2011,

- VU la Convention portant Statuts du FONDS;
- VU le Règlement Intérieur du Conseil des Gouverneurs,
- VU la décision N°05/02/CG/FAGACE/10/COTONOU du 12 février 2010 portant nomination du Directeur Général,
- VU les résultats obtenus après évaluation des activités et performances du Directeur Général,

tenant compte des actions de redressement du Fonds engagées par le Directeur Général et la nécessité d'assurer la continuité de celles-ci,

considérant le bilan d'exécution du Plan de Redressement à Court Terme (PRCT) 2010-2011,

D E C I D E

d'accorder un mandat de quatre (04) ans au poste de Directeur Général à Monsieur Henri-Marie J. DONDRA, de nationalité centrafricaine, pour compter du 1^{er} janvier 2012;

Fait à Cotonou, le 06 juillet 2011

POUR LE CONSEIL DES GOUVERNEURS
LA PRESIDENTE DE SEANCE

Adidjatou MATHYS
Ministre de l'Economie et des Finances
de la République du Bénin